

Procès-verbal de la 31^e Assemblée générale ordinaire de STRID SA

**Tenue le mercredi 7 juin 2023
à la grande salle d'Orzens**

La présidente du Conseil d'administration, Brenda Tuosto, ouvre la 31^e Assemblée générale de STRID SA à 20h02. Elle salue et remercie les actionnaires, les invités, les intervenants ainsi que les collaborateurs pour leur présence. Elle remercie également la commune d'Orzens pour son accueil.

La présidente constate que l'Assemblée générale a été convoquée par courrier envoyé aux actionnaires inscrits au registre des actionnaires en date du 11 mai 2023, soit plus de 20 jours avant sa tenue. Ce courrier contenait l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'administration. L'article 10 des statuts étant ainsi respecté, l'Assemblée générale a été régulièrement constituée.

Un rappel est également fait des articles des statuts suivants affichés lors de la séance :

Selon l'article 14, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent ou représentent. Chaque action donne droit à une voix à l'Assemblée générale, quelle que soit sa valeur nominale.

L'article 15 mentionne que l'Assemblée générale peut prendre des décisions et faire des nominations, quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 16, les votations se font par main levée, les élections au scrutin secret, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

La présidente remercie M. Jean-Philippe Petitpierre, désigné secrétaire de l'assemblée générale, et M. Philippe Jacobi qui rédigera les notes de séances. Les débats sont enregistrés.

Deux scrutateurs sont désignés en les personnes de Mme Dominique Wittwer et M. Steve Luiselli avec les remerciements de la présidente.

Le décompte des présences est le suivant : 35 actionnaires sont présents soit 34.3 % des actionnaires, représentant 4'537 actions, soit 73.9 % des actions totales. La majorité absolue est donc fixée à 2'269 Voix.

Les actionnaires excusés, sont les communes de Chamblon, Cronay, Cuarny, Fiez, Les Clées, Method, Oppens, Suchy, Tévenon, Valeyres-sous-Ursins, Vugelles-La Mothe. Au niveau des entreprises actionnaires, la menuiserie Binggeli s'est excusée.

Proposition est faite de modifier l'ordre du jour en inversant les points 12 et 13. Un vote à main levée est effectué. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Aucune autre remarque n'étant faite, la présidente a le plaisir d'ouvrir la 31^e Assemblée générale de STRID SA.

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2022

La lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2022 n'est pas demandée. L'assemblée vote à main levée sur l'acceptation du procès-verbal. Ce dernier est accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteur.

2. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2022

Les faits marquants de l'année 2022 pour STRID sont énumérés par la présidente, notamment l'autonomisation du département Ecomanif.

L'une des priorités du Conseil d'administration est d'accompagner le développement de STRID afin qu'elle puisse poursuivre sa mission principale tout en intégrant les enjeux actuels en matière de préservation des ressources naturelles. STRID a toujours été pionnière en matière de limitation du gaspillage. Le slogan « Rien ne se perd, tout se transforme » illustre bien la volonté du Conseil d'administration d'ancrer dans la stratégie de l'entreprise les respects de l'homme, de l'environnement, mais également la transparence et la recherche de solutions durables et profitables à toutes et tous. Sur la base de ces valeurs, STRID développe une multitude d'activités apparentées au principe d'économie circulaire, la filiale Ecomanif en est un parfait exemple. En regard de l'évolution positive du marché, le Conseil d'administration a décidé en décembre 2022 de rendre Ecomanif autonome avec à sa barre M. Gilles Marmy qui est remercié pour son dévouement et son dynamisme.

La présidente remercie le directeur ainsi que les collaborateurs présents pour leur engagement envers STRID SA.

3. Rapport sur les comptes 2022 et le bilan au 31.12.22

La présidente donne la parole au directeur Jean Paul Schindelholz pour la présentation des comptes 2022. La présentation des comptes se trouve en intégralité dans le rapport annuel, voici néanmoins quelques explications sur le bouclage 2022 :

Concernant le bilan de la société au 31.12.22, une augmentation des titres est visible pour un montant de KCHF 600.-. Elle représente la participation de STRID dans l'entreprise

Ecomanif SA. Dans ce montant KCHF 500.- proviennent d'un transfert d'actif à leur valeur comptable et KCHF 100.- sont un apport en liquidité pour permettre le démarrage de l'entreprise. Le bon exercice de l'activité Ecomanif a permis d'effectuer des amortissements exceptionnels, notamment sur les actifs incorporels de R&D investis pour le développement de l'activité Ecomanif.

Le chiffre d'affaires du secteur de la gestion des déchets connaît une baisse de 7%, ceci est expliqué par des volumes se contractant à un niveau plus standard, comparable à l'activité d'avant covid.

Le chiffre d'affaires 2022 du secteur Ecomanif triple quasiment en comparaison de 2021 avec la reprise des activités après le covid. Cette performance a été atteinte avec une équipe réduite et notamment grâce à l'interdiction de la vaisselle mono-usage sur plusieurs territoires.

L'exercice se solde par un bénéfice de KCHF 52.- soit une augmentation de près de 40% comparé à 2021.

Vu les bons résultats, le Conseil d'administration propose de réduire le montant de la facture aux communes pour la communication de 50%, le montant facturé aux communes sera donc réduit à KCHF 150.-.

4. Rapport de l'organe de révision

La présidente donne la parole à M. Samuel Jaccard de la fiduciaire BfB, notre organe de contrôle.

M. Samuel Jaccard prend la parole : le rapport est reproduit à la page 58 du rapport de gestion, il en lit les conclusions.

5. Rapport de l'organe de contrôle de la taxe au sac

La présidente remercie M. Samuel Jaccard et donne la parole à M. Samuel Dyens pour présentation du rapport de l'organe de contrôle de la taxe au sac.

Le rapport de la taxe au sac figure dans le rapport de gestion 2022, sa lecture n'est pas demandée.

M. Samuel Dyens apporte une précision, c'est la première fois qu'il officie comme contrôleur de l'organe de contrôle de la taxe au sac pour STRID. Chaque périmètre nomme deux délégués qui sont mélangés pour contrôler d'autres pools. Il a pu se rendre compte de lui-même d'un contrôle effectué chez Gederiviera. Un point d'honneur a été mis à la vérification que les déchets de voirie ne fassent pas partie de la redevance des sacs taxés, au niveau des tonnages.

6. Mise en discussion des rapports (points 2 à 5)

La présidente ouvre la discussion sur les différents rapports. La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt le point 6.

7. Approbation du rapport annuel 2022

La présidente invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « L'Assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2022 ».

C'est à l'unanimité que le rapport de gestion 2022 est accepté lors d'un vote à main levée.

8. Approbation des comptes et du bilan au 31.12.22 et de l'affectation du résultat des comptes 2022

La présidente invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « L'Assemblée générale approuve les comptes 2022, le bilan au 31 décembre 2022 et l'emploi du bénéfice 2022 »

C'est à l'unanimité que l'assemblée approuve les comptes 2022, le bilan au 31 décembre 2022 et l'emploi du bénéfice 2022 lors d'un vote à main levée.

9. Décharge au Conseil d'administration

La présidente invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « L'Assemblée générale donne décharge au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice 2022 »

C'est à l'unanimité que l'assemblée donne décharge au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice 2022 lors d'un vote à main levée.

La présidente remercie l'assemblée pour sa confiance au Conseil d'administration

10. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2023

Le Conseil d'administration invite les actionnaires à adopter la résolution suivante :
« L'Assemblée générale décide de confier le mandat d'organe de révision à la fiduciaire BfB Fidam révision SA à Yverdon-les-Bains pour l'exercice 2023 »

C'est à l'unanimité que l'assemblée adopte la résolution lors d'un vote à main levée.

M. Jaccard prend la parole pour déclarer que la fiduciaire BfB Fidam révision SA accepte ce mandat pour 2023 et remercie STRID pour sa confiance.

11. Nomination de l'organe de contrôle de la taxe au sac

Suite à la décision de M. Romano Dalla Piazza d'Yvonand de remettre son mandat, pour lui succéder, la municipalité d'Yvonand propose la candidature de Mme Lucy Delarze, municipale à Yvonand.

La présidente invite les actionnaires à adopter la résolution suivante : « L'Assemblée générale approuve la nomination de M. Samuel Dyens de Concise en tant que membre et Mme Lucy Delarze d'Yvonand comme suppléante de l'organe de contrôle de la taxe au sac conformément à la convention de la taxe au sac harmonisée ».

C'est à l'unanimité que l'assemblée adopte la résolution lors d'un vote à main levée.

12. Divers et propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'étant parvenue au Conseil d'administration dans les délais fixés, le président ouvre le débat sur les divers.

Aucun divers n'étant relevés par l'Assemblée, la présidente clôt ce point.

La présidente clos la partie statutaire de l'assemblée à 20h28, elle sera suivie d'une petite pause technique en attendant la présentation du point 13. Elle remercie les invités d'avoir répondu présent ainsi que la commune d'Orzens pour son accueil.

13. Présentation d'une solution romande pour répondre à la motion Dobler « doper le recyclage du plastique en Suisse »

Le directeur donne la parole à M. Bertrand Girod de l'entreprise Serbeco et M. Xavier Mahue de l'entreprise Retripa.

Plusieurs entreprises romandes ont décidé de prendre la problématique de la pollution plastique à bras le corps. Certaines récoltes, comme par exemple celle du PET, ont été mises en place au niveau national. Au niveau des emballages plastiques, plusieurs initiatives se mettent en place au niveau régional.

La profession mène des réflexions avec le but d'avoir un système harmonisé au niveau national avec idéalement un financement à la source.

Un des objectifs annoncés est d'atteindre 55% de recyclage pour les matières plastiques et 70% pour les briques à boissons d'ici 2030.

Présentation est faite du projet LEO : Le but est de couvrir toute la suisse romande au niveau de l'extraction des plastiques primaires afin de les valoriser. Cinq sociétés romandes sont regroupées pour également mettre sur pied une usine de retraitement du plastique en Suisse romande.

Pour débiter, un petit centre de tri sera mis en place à côté de RC-Plast à Grandson. Le projet est prévu en trois phases avec des centres de collectes qui transmettront leur collecte à Grandson pour la phase de tri. La phase d'extraction, elle se fera principalement au niveau des emballages avec un regroupement des plastiques et la génération de granulats pour une réutilisation.

Le but est de récupérer des volumes de plastiques mélangés assez importants (au travers des big bags, bennes, collecteurs dans les déchetteries) afin d'atteindre une masse critique, la densité du plastique étant faible.

STRID SA



La Présidente
Brenda Tuosto



Le secrétaire
Jean-Philippe Petitpierre

Orzens, le 7 juin 2023